

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE. SOUTERRAINES
ET AÉRIENNES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue ainsi que la construction de trottoirs et de pistes cyclables. Ils peuvent également comprendre la réfection ou la construction de conduites municipales d'aqueduc, d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, de regards d'égout, de puisards, de branchements d'aqueduc et d'égout, de poteaux d'incendie, de vannes d'aqueduc et autres accessoires ou travaux connexes d'aqueduc et d'égout, de même que la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux.

Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des dépenses de diverses natures, telles la signalisation, la communication et le préachat de matériaux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques ainsi que tout autre ouvrage connexe.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à 11 766 000 \$.

Sous-total : 11 766 000\$

CHAPITRE II

CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux consistent à réaliser la construction ou la reconstruction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égout afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Les ouvrages à consolider peuvent comprendre aussi la réalisation de travaux de bouclage de conduites d'aqueduc, d'ouvrages de mécanique de procédé (pompes, régulateurs de débit et de pression), d'interconnexions de réseaux, l'acquisition de parcelles de terrain ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes de même nature.

Des travaux de réfection d'infrastructure de surface, souterraines, d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques, la construction de trottoirs et de piste cyclable ainsi que tout autre ouvrage connexe peuvent également s'ajouter au programme à réaliser sur un site d'intervention.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux décrits à l'article 4 est estimé à 30 805 000 \$.

Sous-total : 30 805 000 \$

CHAPITRE III

AMÉLIORATION FONCTIONNELLE DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent à réaliser des travaux sur des cours d'eau et des travaux pour la construction, la reconstruction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égout afin de permettre la réalisation de projets de développements domiciliaires, commerciaux ou institutionnels dont les infrastructures sont de responsabilités d'agglomération.

Des travaux de réfection d'infrastructure d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques peuvent également s'ajouter au programme à réaliser sur un site d'intervention.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. Le coût des travaux décrits à l'article 7 est estimé à 4 575 000 \$.

Sous-total : 4 575 000 \$

CHAPITRE IV

PRISE D'EAU DE SAINTE-FOY

10. Les travaux comprennent la construction de la prise d'eau pour l'usine de traitement des eaux de l'ancienne Ville de Sainte-Foy ainsi que pour la réhabilitation de la prise d'eau existante. De façon accessoire, les travaux peuvent concerner des ouvrages connexes, tels que, par exemple, des travaux de réfection

d'infrastructure d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

11. La prise d'eau est localisée dans le fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest du poste de pompage d'eau brute de l'ancienne Ville de Sainte-Foy, lequel est situé au numéro civique 115, chemin de la Plage-Saint-Laurent à Québec.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

12. Le coût des travaux décrits à l'article 10 pour le projet de la prise d'eau de Sainte-Foy est estimé à 1 000 000 \$.

Sous-total : 1 000 000 \$

CHAPITRE V

REPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION D'AQUEDUC

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

13. Les travaux consistent à remplacer une partie des conduites principales d'adduction d'aqueduc en fonte grise de 750 millimètres de diamètre et de 1 000 millimètres de diamètre ainsi qu'à réaliser les ouvrages connexes dans des zones à risque élevé de bris. Les travaux incluent également la mécanique de procédé, l'instrumentation et les contrôles des conduites d'adduction d'aqueduc.

Des travaux de réfection d'infrastructure d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques peuvent également s'ajouter au programme à réaliser sur le site d'intervention.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

14. Les travaux sont localisés sur la rue de l'aqueduc entre la rue Saint-Ignace et la côte de l'Aqueduc.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

15. Le coût des travaux décrits à l'article 13 pour le remplacement des conduites d'adduction d'aqueduc est estimé à 1 940 000 \$.

Sous-total : 1 940 000 \$

TOTAL : 50 086 000 \$

Annexe préparée le 11 février 2009 par :

Marie Rosan, ing. jr
Service de l'ingénierie